





<b>AVANT PROPOS</b>	<b>p. 03</b>
<b>PRÉSENTATION DE L'INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE ÉTUDIANTE</b>	<b>p. 04</b>
<b>ANALYSE SYNTHÉTIQUE DU COÛT DE LA RENTRÉE ÉTUDIANTE 2022</b>	<b>p. 05</b>
<b>20<sup>ÈME</sup> INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE : RETOUR SUR 20 ANS DE PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE</b>	<b>p. 09</b>
<b>FOCUS ET REVENDICATIONS DE LA FAGE</b>	
<b>L'urgence de faire de la santé étudiante une priorité</b>	<b>p. 12</b>
<b>Les étudiant·e·s internationaux·nales et exilé·e·s, précarisé·e·s par les politiques publiques</b>	<b>p. 14</b>
<b>ANALYSES APPROFONDIES DES VARIATIONS</b>	
<b>Une forte augmentation des frais de consommation dû à l'inflation</b>	<b>p. 17</b>
<b>L'accès au logement, facteur d'inégalité immuable</b>	<b>p. 18</b>
<b>DES ACTIONS AU QUOTIDIEN</b>	<b>p. 22</b>
<b>MÉTHODOLOGIE DÉTAILLÉE POSTE PAR POSTE</b>	<b>p. 24</b>
<b>ANNEXE 1</b>	<b>p. 26</b>

Vingt ans après sa toute première édition, la FAGE publie une nouvelle édition de son indicateur du coût de la rentrée et du coût de la vie pour un·e étudiant·e. Pour la 20ème année consécutive, notre indicateur se base sur la même méthodologie et les mêmes critères, faisant de lui l'unique outil fiable venant recenser l'évolution des différentes dépenses auxquelles un·e étudiant·e doit faire face, tout en mettant en avant les conséquences que cela induit mais également les solutions qu'il est essentiel d'apporter.



Ces évolutions appellent à un premier constat : **pour la plus grande partie des étudiant·e-s, celle qui ne perçoit aucune bourse, faire face au coût réel d'une année étudiante est inimaginable** sans recourir au soutien de la famille, ou à défaut, au salariat. Cette triste réalité suffit à expliquer que les jeunes issu·e-s des familles les plus modestes sont aussi celles et ceux qui ont le moins accès au diplôme ou qui présentent le plus de risques de décrochage. Cette inégalité d'accès à l'enseignement supérieur est un problème de société qui doit mobiliser en dehors des seuls cercles éducatifs. **Comment les étudiant·e-s peuvent aspirer à la réussite sans la possibilité de se loger dignement, de s'alimenter correctement, se soigner, ou encore acquérir le matériel pédagogique nécessaire pour étudier ?**

Concernant le coût de la rentrée de septembre 2022, la présente étude indique qu'il se situera en moyenne à 2527€, soit une augmentation de 7.38% par rapport à 2021. Cette évolution historique appelle à plusieurs analyses.

Depuis 20 ans maintenant, **la FAGE distingue deux types de frais : les frais de rentrée et les frais de vie courante**. Ces deux frais totalisés connaissent en cette rentrée 2022 une augmentation de 7.38% en moyenne, portant le coût global du coût de la rentrée pour un·e étudiant·e à 2527€. **Cette évolution s'explique notamment par les stigmates laissés par la crise sanitaire** et en l'occurrence une inflation très importante. Les frais de rentrée plus particulièrement, passeront de **1 132,44 € à 1 164,36 €** en Région et de **1 351,14 € à 1 374,70 €** en Ile-de-France. Ces frais sont ceux que connaissent les étudiant·e-s aux prémices de la rentrée universitaire. **Les annonces du gouvernement pour la rentrée des étudiant·e-s, attendues et nécessaires, demeurent inférieures à l'augmentation du coût de la vie et en-deçà des besoins des étudiant·e-s.**

Notre indicateur du coût de la rentrée relève que **la situation sociale des étudiant·e-s se dégrade considérablement**, bien plus que dans les années passées. Si de nombreuses actions sont nécessaires pour répondre aux difficultés propres à chaque poste de dépenses, **c'est en premier lieu sur la question des aides sociales et de leur réforme sur laquelle il faut agir**. La volonté du Sénat de supprimer il y a quelques semaines l'aide exceptionnelle de rentrée de 100€, montre une nouvelle fois le manque de considération de la part de certain·e-s politiques à l'égard de la situation étudiante.

Les inégalités d'accès aux études, à la réussite, à l'insertion ne pourront se résorber que par une politique sociale ambitieuse : celle-ci ne pourra faire l'économie d'une refonte totale du système existant, en commençant par la réforme des bourses sur critères sociaux. **La FAGE exige de voir se concrétiser des mesures structurelles fortes afin de pallier cet état de fait et garantir à toutes et à tous le droit de s'inscrire et de réussir des études supérieures, de s'émanciper et d'accéder à l'emploi.**

Paul MAYAUX  
Président de la FAGE



# Présentation de l'indicateur FAGE du coût de la rentrée

## Comment est calculé l'indicateur du coût de la rentrée de la FAGE

Pour la 20<sup>ème</sup> année consécutive, l'indicateur du coût de la rentrée illustre le coût moyen de la rentrée pour un-e étudiant-e de 20 ans en licence à l'université, sans double inscription, non boursier-ière et décohabitante (ne vivant plus au domicile familial). L'indicateur compile des dépenses réparties en deux catégories, comprenant chacune plusieurs postes de dépense :

>>> Frais de vie courante, fixes au cours des différents mois de l'année : loyer et charges locatives, alimentation, loisirs, transports, téléphonie et internet, vêtements et produits d'hygiène et d'entretien.

>>> Frais spécifiques à la rentrée universitaire : frais d'inscription, cotisation à la Contribution Vie Etudiante et de Campus, frais d'agence, souscription à une assurance logement, à une complémentaire santé et matériel pédagogique.

L'indicateur correspond à la moyenne des coûts estimés selon les villes, pondérée par les effectifs d'étudiants inscrits en Île-de-France et en Région.

Rentrée 2022



Depuis 20 ans la FAGE, à l'aide d'une démarche rigoureuse, met à profit son expertise du monde étudiant pour proposer son indicateur du coût de la rentrée 2022. Une méthodologie précise qui prend en compte des critères tant bien qualitatifs que quantitatifs pour chaque poste de dépenses garantit une fiabilité qui permet l'analyse concrète et critique des conditions de vie des étudiant-e-s. A travers ce dossier, la FAGE, apporte des réflexions et des solutions visant l'amélioration des conditions de vie des étudiant-e-s, pour leur bien-être et une démocratisation de l'accès à l'enseignement

supérieur. Le coût affiché pour un-e étudiant-e en région, bien qu'il soit effectué à partir d'une moyenne des principales villes universitaires, ne peut être transposé à chacune d'entre elles. Les fédérations territoriales et associations générales étudiantes membres de la FAGE qui réalisent une étude spécifique à leur ville, département ou région, sont en mesure d'apporter des éléments plus précis sur leur territoire en particulier, tout comme les fédérations de filières membres de la FAGE qui calculent le coût de la rentrée spécifique aux étudiant-e-s des filières qu'elles représentent.

# Analyse synthétique du coût de la rentrée 2022

## • Quelles sont les grandes tendances de l'indicateur 2022 du coût de la rentrée ?

La rentrée 2022 est marquée par une augmentation de 7,38 % du coût de la rentrée pour un·e étudiant·e, portant son coût moyen à 2 527,01 €.

### Une hausse considérable des frais de vie courante (+1,92 %)

**Les frais de consommation augmentent de plus de 6%. A l'heure où l'inflation impacte toute la population en France, les étudiant·e·s ne sont pas épargné·e·s.** Ces frais devront être supportés par les étudiant·e·s tout au long de l'année universitaire et pourtant, peu de solutions leur sont proposées afin de pouvoir pallier ces coûts exorbitants. Elles sont souvent génératrices d'inégalités, le fait que près d'un·e étudiant·e sur deux ait recours au salariat en marge de ses études n'en est qu'un exemple.

Certaines aides ont pu être mises en place récemment comme le prolongement du ticket Restaurant Universitaire à 1€ pour les étudiant·e·s boursier·e·s ou identifié·e·s en situation de précarité, la revalorisation des bourses sur critères sociaux de 4% ou encore une revalorisation des aides au logement de 3,5%. Cependant, ces aides ne concernent qu'une partie de la population étudiante et met encore une fois à la marge une grande partie de celles et ceux qui en ont besoin. De plus, ces aides sont des aides palliatives, et n'apportent pas une solution durable face à la précarité grandissante vécue par nombre d'étudiant·e·s.

Le simple fait d'étendre le ticket RU à 1€ aux étudiant·e·s étant en situation de précarité est

symptomatique de lacunes profondes du système de bourses sur critères sociaux qui devrait leur être ouvert. C'est pour cette raison que la FAGE porte depuis des années l'ambition d'une réforme systémique du système de bourses, afin qu'à chaque situation soit corrélée une aide adaptée.

Face à cette précarité grandissante, l'ensemble du réseau de la FAGE ne cesse de se mobiliser au quotidien avec des distributions alimentaires, le développement des épiceries sociales et solidaires – les AGORAé –, et accompagne chacun·e dans leurs problématiques. **Il est, cependant, plus qu'urgent que l'ensemble des acteur·ice·s du monde étudiant se mobilise afin de garantir un accompagnement à la hauteur des besoins !**

C'est une augmentation globale de **1,92 %** qui attend les étudiant·e·s cette année pour leurs frais de vie courante, amenant leurs coût moyen à **1 219,82 €** en 2022.



## Véritable flambée de frais de rentrée en 2022

A l'approche de la rentrée, chaque étudiant·e fait face à de nombreux frais immuables : matériel pédagogique, complémentaire santé, frais d'inscription...

**Après une légère baisse de 0,96% des frais de rentrée en 2021, leur coût flambe en 2022 avec une augmentation de 13,04%.**

A la suite à 2 années sans subir d'augmentation, le montant de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC), indexé sur l'inflation, grimpe cette année de 3,26%, atteignant ainsi le montant de 95€, soit 5€ de plus que son montant initial lors de sa mise en place en 2018.

Cette flambée des frais de rentrée s'explique également par une augmentation exorbitante de nombreux frais immuables :

- Augmentation de 32,21% des frais de complémentaires santé
- Augmentation de 15,82% des frais liés au matériel pédagogique
- Augmentation de 11,83% des frais d'assurances logement

C'est une augmentation globale de **13,04 %** qui attend les étudiant·e·s cette année pour leurs frais de rentrée, amenant leurs coût moyen à **1 307,20 €** en 2022.

## Les stigmates d'une crise sanitaire loin de se résorber

La crise de la covid-19 a révélé au grand jour une précarité étudiante ambiante qui demeure depuis des années. Il a fallu l'image de files d'attente de centaines d'étudiant·e·s attendant pour une aide alimentaire lors de la crise, pour conscientiser certain·e·s politiques de la gravité de la situation. La pandémie est venue bouleverser des modes et des parcours de vie, empêchant toute une partie de la jeunesse de s'émanciper par leurs propres moyens. Cependant aujourd'hui aucune mesure structurelle n'est engagée et les conséquences de la crise pèsent sur les étudiant·e·s.

**Le premier chantier du nouveau gouvernement doit impérativement être une refonte profonde du système d'aides sociales étudiantes en France.** A l'instar du précédent, ce quinquennat va voir le nombre d'étudiant·e·s augmenter considérablement. Le gouvernement ne peut plus faire l'économie d'un réel investissement dans l'Enseignement supérieur et la recherche. Ce financement doit être considérablement accru dans l'ambition de générer chez chaque jeune l'ambition et la possibilité de saisir le parcours de son choix tout en garantissant la qualité de la formation et de ses conditions de vie.

En 2022, les frais de la vie courante, mensuels et récurrents, atteindront ainsi la moyenne de 1 219,82€ par mois, soit 1,92% de plus que pour l'année précédente.

Les frais spécifiques de rentrée connaissent quant à eux une augmentation de 13,04%, atteignant en moyenne 1 307,20 €.

Un étudiant en Île-de-France déboursa en moyenne 2 733,25 € lors de sa rentrée tandis qu'un étudiant en région dépensera en moyenne 2 453,17 €.





### >>> Frais de vie courante

	Région Île-de-France			Régions		
	Montant 2021	Montant 2022		Montant 2021	Montant 2022	
Loyers et charges 	674,30 €	670,76 €	▼ -0,52%	499,95 €	508,93 €	▶ 1,8%
Repas au RU 	66 €	66€	▶ 0%	66 €	66 €	▶ 0%
Téléphone et Internet 	54,99 €	53,32 €	▼ -3,03%	54,99 €	53,32 €	▼ -3,03%
Transport 	105,50 €	109,66 €	▲ 3,94%	100,97 €	103,61 €	▲ 2,62%
Loisirs 	82,06 €	82,06 €	▶ 0%	76,40 €	76,40 €	▶ 0%
Consommation 	368,29 €	392,89 €	▲ 6,68%	334,14 €	356,10 €	▲ 6,57%
<b>TOTAL</b>	<b>1 351,14 €</b>	<b>1 374,70 €</b>	<b>▲ 1,74%</b>	<b>1 132,44 €</b>	<b>1 164,36 €</b>	<b>▲ 2,82%</b>

### >>> Frais spécifiques de la rentrée

	Région Île-de-France			Régions		
	Montant 2021	Montant 2022		Montant 2021	Montant 2022	
Droits d'inscription 	170 €	170 €	▶ 0%	170 €	170 €	▶ 0%
CVE-C 	92 €	95 €	▲ 3,26%	92 €	95 €	▲ 3,26%
Complémentaire santé 	321 €	411,13 €	▲ 28,08%	306,78 €	411,13 €	▲ 34,01%
Frais d'agence 	300 €	300 €	▶ 0%	232,38 €	232,38 €	▶ 0%
Assurance logement 	69 €	77,84 €	▲ 12,8%	67,88 €	75,72 €	▲ 11,55%
Matériel pédagogique 	262,97 €	304,58 €	▲ 15,82%	262,97 €	304,58 €	▲ 15,82%
<b>TOTAL</b>	<b>1 214,97 €</b>	<b>1 358,55 €</b>	<b>▲ 11,82%</b>	<b>1 132,02 €</b>	<b>1 288,81 €</b>	<b>▲ 13,85%</b>

## 20<sup>ème</sup> coût de la rentrée : retour sur 20 ans de précarité étudiante

À l'occasion de la 20<sup>ème</sup> édition de son indicateur du coût de la rentrée, et à l'aube d'une réflexion de réforme des bourses sur critères sociaux, la FAGE a souhaité porter un regard rétrospectif sur les charges financières qui frappent les étudiant·e·s chaque rentrée.

	2003	2007	2012	2017	2022
<b>Ile-de-France</b>	1 760,00 €	2 869,00 €	2 741,43 €	2 616,25 €	2 733,25 €
<b>Régions</b>	1 580,00 €	2 325,00 €	2 324,45 €	2 329,35 €	2 453,17 €

### L'indicateur du coût de la rentrée a augmenté de 55% en 20 ans

De manière inexorable, comme la FAGE le dénonce dans son indicateur depuis 2003, **le coût de la rentrée pour un·e étudiant·e est en constante augmentation année après année**. Malgré plus de 20 ans d'alerte de la part de la communauté universitaire sur les conditions de vie étudiante, peu d'avancées structurelles pour l'amélioration de celles-ci ont vues le jour.

Les bourses sur critères sociaux de l'enseignement supérieur ont augmenté de 33% en 20 ans. En 2007, l'échelon 6 se voit être créé pour accueillir des étudiant·e·s de l'échelon 5 largement engorgé. C'est seulement en 2012 que les bourses passent sur 10 mensualités. Il faudra attendre le quinquennat du Président François Hollande pour que la classe moyenne basse tende à être intégrée au dispositif des bourses de l'enseignement supérieur avec la création des échelons Obis et 7. Enfin la dernière évolution notée des bourses sur critères sociaux sera en 2018 avec la substitution de l'échelon Obis à l'échelon 0 ce qui permet d'intégrer plus d'étudiant·e·s issu·e·s de la classe moyenne.

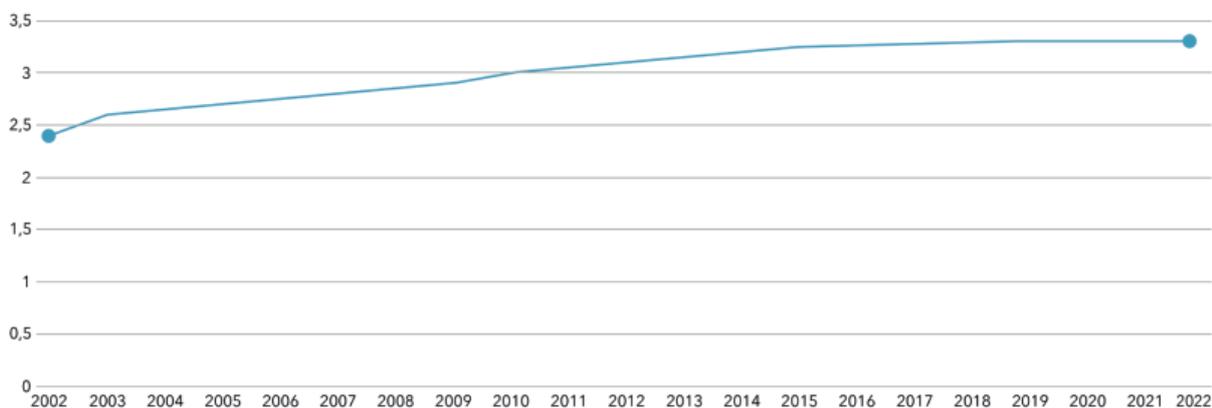
**Ces travaux ponctuels sont advenus ces vingt dernières années afin de pallier certains dysfonctionnements inhérents au système de bourse sur critères sociaux.** Superficiels, ces derniers n'ont pas su être à la hauteur, comme peuvent en témoigner l'évolution des indicateurs de niveau de vie des étudiant·e·s.



## Evolution du montant du ticket RU depuis 2003

Depuis 2019, le prix du ticket RU est resté stable, à 3,30€

Prix en euros courants



Si la FAGE s'est retrouvée aux côtés des pionniers de l'aide alimentaire il y a 10 ans afin de créer le projet AGORAé, les épiceries sociales et solidaires, c'était déjà à l'époque afin de répondre à des besoins clairement identifiés. Les étudiant·e-s avaient déjà recours pour 40% d'entre elles et eux au salariat, 11,9% renonçaient à des soins et près d'un quart d'entre elles et eux (26,35%) affirmaient sauter régulièrement des repas. À l'observation de ces indicateurs dix ans plus tard se trouve une réalité bien sombre : plus d'étudiant·e-s encore ont recours au salariat afin de financer leurs études (46%), 4 fois plus renoncent à des soins et avant tout pour des raisons financières (40%), et en 2017 plus de deux étudiant·e-s sur trois (65%) sautaient régulièrement des repas.

Rétrospectivement et de manière objective, **la condition étudiante s'est considérablement dégradée.** C'est en ce sens que la FAGE, motivée par l'ensemble de son réseau de représentant·e-s étudiant·e-s à l'occasion du Séminaire National des Elu·e-s Etudiant·e-s de la FAGE en 2012, **avait pris position afin d'endiguer de manière profonde les difficultés vécues par les étudiant·e-s, et de faire du système d'aides sociales, plus largement que les bourses sur critères sociaux, le dernier rempart face aux vulnérabilités connues.** La FAGE prenait dès lors position pour la mise en place d'une Aide Globale d'Indépendance, position qui a pu évoluer par la suite.

En 2015, la FAGE salue une légère baisse du coût de la rentrée. Celle-ci s'explique alors par l'application de la loi Alur et par l'encadrement des frais d'agence, qui permet une baisse concrète des dépenses des étudiant·e-s.

C'est en 2018, que le coût de la rentrée connaissait à l'inverse d'aujourd'hui, une baisse historique du fait de

la fin du régime de sécurité sociale étudiante revendiquée par la FAGE, ayant pour conséquence directe un gain de pouvoir d'achat de 217€ pour celles et ceux devant s'en acquitter. La gestion de celui-ci a été confiée depuis 1948, date de sa création, à des mutuelles étudiantes qui étaient ainsi gestionnaires du service public de sécurité sociale. En marge des difficultés étant perçues par les étudiant·e·s, ce sont différents rapports tels que l'enquête d'UFC que choisir, un rapport d'information du Sénat sur la sécurité sociale et la santé des étudiant·e·s ou encore un rapport de la cour des comptes qui avaient alors remis en cause sa gestion ainsi que son efficacité par ces mêmes mutuelles.

**La FAGE milite encore aujourd'hui pour une réforme du système d'aides sociales étudiantes.**

La refonte des bourses sur critères sociaux ne doit pas être vue comme le seul paramètre à changer afin d'améliorer les conditions de vie des étudiant·e·s, mais bien la partie centrale d'une restructuration plus exhaustive de leur système d'accompagnement social.



# Focus et revendications de la FAGE

## L'urgence de faire de la santé étudiante une priorité

En 2017, la FAGE obtient la fin du régime de sécurité sociale étudiante (RSSE) et donc la fin d'une dépense annuelle de 217€ pour chaque étudiant·e. Les étudiant·e-s rejoignent ainsi le régime général de l'Assurance maladie en 2018. Mais la problématique ne réside pas uniquement dans le RSSE : l'accès général à la santé représente encore un coût important pour les jeunes et plus particulièrement les étudiant·e-s, notamment à travers la complémentaire santé.

L'accès à la santé reste encore aujourd'hui difficile pour les étudiant·e-s, et pour preuve : **deux étudiant·e-s sur cinq ont renoncé à des soins depuis mars 2020 (40%), et avant tout pour des raisons financières (43%).**

Cela est d'autant plus inquiétant que la santé des jeunes, se détériore de jour en jour : ce sont désormais plus des trois quarts d'entre elles et eux qui déclarent avoir été **affecté·e-s au niveau psychologique, affectif ou physique (76%) depuis le début de la crise sanitaire en mars 2020, une proportion qui s'élève à 83 % pour les étudiant·e-s.**

De nombreuses mutuelles étudiantes locales se sont vu disparaître au profit d'une grande mutuelle HEYME née de la fusion notamment de la MEP, la SMEREP, la SMGP et la MCF. En marge de cette fusion qui a induit une harmonisation à la hausse des prix des mutuelles dites « étudiantes », l'augmentation des frais de mutuelles s'explique également par le déploiement du 100% santé avec son reste à charge zéro, le rattrapage des soins qui a induit une augmentation considérable de consultations ou encore la taxe COVID, incitant les mutuelles à contribuer à l'effort de lutte contre la pandémie. **Ainsi, les frais liés aux complémentaires santé augmentent drastiquement à la rentrée 2022 : un étudiant·e devra déboursier en moyenne 411,13€ par an, soit 32,21% de plus qu'en 2021.**



J'ai une petite bourse et mes parents m'aident comme ils peuvent, mais ça m'aide principalement à payer mon loyer et de quoi manger. Ça fait 2 ans que je n'ai plus de mutuelle parce que ça coûte trop cher, et quand on doit choisir entre manger le soir ou avoir une mutuelle, le choix est vite fait. Du coup ça fait donc 2 ans que je ne suis pas allé chez le médecin ou le dentiste par exemple.

Julien, étudiant en L3 LEA à Rennes





La FAGE demande l'évolution des Services de Santé Universitaires

Pour un meilleur accès aux soins, il est nécessaire d'améliorer la coordination des acteur·ice·s de la santé des jeunes comme les hôpitaux, les Agences Régionales de Santé, les Services de Santé Universitaires, les collectivités territoriales, les CROUS, ou les établissements d'enseignement supérieur. En lien, nous demandons l'évolution **des Services de Santé Universitaires en tant que réels acteurs de la santé des étudiant·e·s, permettant une offre de prévention et de soins complète sur tous les territoires, en lien avec les professionnel·le·s de santé de proximité.** La pratique du tiers-payant et de tarifs opposables sont des solutions pour diminuer les causes financières du renoncement aux soins. En parallèle, pour permettre le bon fonctionnement de ces services de santé étudiante et un maillage territorial efficient, ceux-ci doivent travailler en étroite collaboration avec les ARS, CPAM et collectivités territoriales.



La FAGE demande le rattachement des étudiant·e·s boursier·e·s à la Complémentaire santé solidaire

Dans l'ambition de **lutter contre le taux de non-recours aux soins** souvent liés à un manque de moyens financiers, **la FAGE revendique le rattachement de droit à la Complémentaire santé solidaire lorsqu'un·e étudiant·e est boursier·e ou qu'il en fait la demande,** permettant ainsi d'avoir accès à une complémentaire santé non contributive et un accès à la santé facilité.



La FAGE demande le recrutement de davantage de psychologues pour les étudiant·e·s

En 2022, la santé mentale des jeunes continue d'être en sérieux déclin. **En effet, 60% des jeunes se sentent épuisé·e·s 58% sont nerveux·ses et 20% d'entre elles et eux cumulent ces ressentis avec de l'anxiété, de l'irritabilité et de la tristesse.** Prévenir, accompagner et soigner les risques psycho-sociaux chez les jeunes est indispensable pour leur permettre de vivre, étudier et réussir le plus sereinement possible durant leurs études, mais est également un enjeu de santé publique.



**Recruter des psychologues au sein des Services de santé étudiante,** outre le fait qu'il n'y ait pas de reste à charge pour le patient ou la patiente, permettrait de l'inclure dans un parcours de soin coordonné où le médecin généraliste aurait un rôle primordial puisque effectuant une consultation en amont et pouvant orienter l'étudiant·e vers une prise en charge psychiatrique si cela est nécessaire. **Le nombre de psychologues par établissement doit être multiplié par 10 selon les recommandations internationales,** afin d'atteindre un employé temps plein travaillé psychologue pour 1000 à 1500 étudiant·e·s, là où aujourd'hui nous pouvons en compter un pour 15 000 étudiant·e·s.



### **La FAGE demande le déploiement du Pass'Sport à l'ensemble des étudiant·e·s**

Le Pass'Sport, une allocation de rentrée sportive mise en place par le ministère des Sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques, à hauteur de 50 € par étudiant·e de moins de 28 ans bénéficiaires des bourses sur critères sociaux. **Cette allocation permet de financer tout ou partie de l'inscription dans une structure sportive éligible pour l'année 2022–2023.**

Une aide qui ne permettra l'accès seulement à certain·e·s étudiant·e·s, alors que **le système actuel des bourses sur critères sociaux traduit aujourd'hui une perte dans les mailles du filet des étudiant·e·s issu·e·s de la classe moyenne basse.**

## **Les étudiants internationaux·nales et exilé·e·s, précarisés par les politiques publiques**

Depuis plusieurs années, la France a à cœur de développer son attractivité afin d'attirer toujours plus d'étudiant·e·s au sein des établissements d'enseignement supérieur et de recherche du pays. Ainsi, Campus France dénombre environ 370 000 étudiant·e·s étranger·e·s en France, autant de personnes qui ont été touchées par **le plan Bienvenue en France présenté par le Gouvernement en 2018.**

Dès sa mise en œuvre en 2019, ce plan a **drastiquement renforcé la précarité des étudiant·e·s extra-communautaires.** Bien qu'il contienne des mesures positives, leur principal moyen de financement pour les Universités réside pour le Gouvernement dans l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiant·e·s extra-communautaires. Autrement dit, il s'agit de **l'application de frais différenciés** : 2 770 euros en licence, 3 770 euros en master, avec l'augmentation de plus de 20 000 bourses pour ces étudiant·e·s, bien loin de couvrir les besoins des 500 000 étudiants visés.

Les établissements d'enseignement supérieur peuvent exonérer jusqu'à 10% de leurs étudiant·e·s des frais d'inscription, souvent bien en deçà du nombre d'étudiant·e·s internationaux·les. Si le plan Bienvenue en France affichait l'ambition de permettre aux étudiant·e·s extracommunautaires de venir étudier en France, celui-ci devient finalement un frein à l'accès à l'enseignement supérieur sur le territoire français pour nombre d'étudiant·e·s, faute de moyens financiers.

Depuis l'annonce par le gouvernement de l'augmentation en 2018 des frais d'inscription pour les étudiant·e·s internationaux·les hors Union Européenne, **la FAGE n'a eu de cesse de dénoncer une mesure injuste et dangereuse pour l'Enseignement supérieur français.** Il est incohérent que de faire reposer le poids financier traduisant un manque de volonté politique sur un public extrêmement précarisé, alors même qu'un·e bénéficiaire sur deux dans nos épiceries sociales et solidaires les AGORAé est un·e étudiant·e international·e, preuve de la forte précarité de ce public.



A court-terme, la FAGE demande la suppression du palier maximal d'exonération des frais d'inscription de 10% pour les établissements d'enseignement supérieur.

La FAGE demande également la suppression des droits différenciés pour les étudiant·e·s extra-communautaires, pour ainsi les réaligner sur les frais d'inscription nationaux.

A ces frais d'inscriptions différenciés s'ajoutent bon nombre de difficultés, à commencer par la nécessité, pour obtenir un titre de séjour, de pouvoir justifier de ressources considérées comme suffisantes pour payer leur enseignement. Ainsi, les étudiant·e·s internationaux·les doivent justifier de ressources mensuelles au moins égales à 615 €. Quand certain·e·s peuvent prouver leur possibilité de paiement d'autres se retrouvent à chercher la moindre ressource de financement pour arriver en France. Alors que la situation est extrêmement critique dans certains pays, que d'autres étudiant·e·s estiment devoir passer par la France pour leurs études, notre pays ne propose aucune aide d'accompagnement dès l'arrivée de l'étudiant·e. Ceux-ci se retrouvent les premier·e·s à être concerné·e·s par la précarité.



La FAGE demande à ce que les ressources ne soient pas une condition pour la délivrance du titre mais soient plutôt constatées lors de la délivrance de ce dernier.



La FAGE demande un accès aux bourses sur critères sociaux dès l'arrivée en France des étudiant·e·s extracommunautaires.

Aussi, **trouver un logement avec ce statut est encore plus compliqué.** Une fois toutes ces étapes passées, l'étudiant·e va alors s'orienter vers la recherche d'un hébergement. C'est donc en tant que primo-arrivant·e, sans bourse sur critère sociaux, sans connaître le mille-feuilles administratif, que l'étudiant·e va se voir refuser le logement dans les résidences CROUS (elles-mêmes déjà complètes). C'est donc **ce manque cruel de logements à tarification sociale, et un parc privé qui pratique des prix exorbitants, que les jeunes se retrouvent rapidement sans solution.**

Il est important de souligner que toutes les personnes qui viennent étudier en France ne le font pas forcément par choix, c'est le cas d'une partie des étudiant·e·s en exil. Les événements récents liés à la guerre en Ukraine ont prouvé que l'Etat français, comme les établissements d'enseignement du supérieur, sont en mesure de mettre en place des dispositifs afin d'accueillir ces étudiant·e·s qui fuient leur pays. Néanmoins, malgré un élan universitaire notable, ces dispositifs n'ont pas concerné l'entièreté des étudiant·e·s et ont été sélectifs, les « ressortissants de pays tiers en mesure de regagner leur pays d'origine dans des conditions sûres et durables » en étant généralement exclu·e·s, leur droit de rester ou non sur le territoire dépendait en effet de l'appréciation de leur situation par la Préfecture. Ainsi, quand la plupart des ukrainien·ne·s ont pu obtenir une



inscription à l'Université, on estime à environ 1000 le nombre d'étudiant·e·s venant de l'étranger, ayant fui ce même pays, et rencontrant des difficultés pour rester sur le territoire français

→ La FAGE demande l'extension de l'exonération automatique des frais d'inscription accordée aux étudiant·e·s réfugié·e·s et bénéficiaires d'une protection subsidiaire à toutes les personnes en situation d'exil

→ La FAGE souhaite établir avec le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche des plans nationaux et spécifiques d'actions permettant d'accueillir dignement l'ensemble des étudiant·e·s en exil suite à des situations internationales exceptionnelles. Ils comprendront les deux aspects académiques et sociaux et la prise en compte de l'ensemble des besoins des étudiant·e·s concerné·e·s

Plus globalement, la lourdeur administrative qui entoure l'acquisition d'un titre de séjour, puis d'aides sociales, entraîne un renoncement aux droits, et donc une précarité accentuée chez les étudiant·e·s extra-communautaires. Ainsi, il apparaît que **l'universalisme académique est aujourd'hui atteint par des politiques publiques préférant la rentabilité financière et la performance scolaire sans s'intéresser à la condition sociale des jeunes qui viennent étudier en France.**

”

Après avoir continué mes études en Ukraine j'ai dû quitter le pays pendant la guerre et je suis arrivé en France pour les continuer. J'ai dû dépenser plus de 49 000€ pour venir en France, aujourd'hui j'ai trouvé un hébergement après avoir dormi 2 semaines dehors et avoir aucune affaire personnelle avec moi.

J'ai eu honte de moi-même et une fois j'ai pensé à rentrer dans mon pays.  
J'avais tout perdu.”

Elies - Etudiant en informatique

“

# Analyses approfondies des variations

## Une forte augmentation des frais de consommation dû à l'inflation

Alors que la CVEC (Contribution de Vie Etudiante et de Campus) connaît cette année une augmentation de 3,26%, les bourses connaissent une valorisation à hauteur de 4% et les APL de 3,5%... Dans le même temps **l'inflation ne fait que grimper pour atteindre 6,1 % en juillet 2022**. En septembre, le coût de la vie ne cessera encore de croître, jusqu'à atteindre des montants rarement égalés.

Si l'inexorable hausse des prix est le fruit de mécanismes économiques, celle des aides sociales est celui de la volonté politique. **C'est en ce sens que devraient augmenter les aides sociales qui sont censées constituer de véritables filets de sécurité à la hauteur des prix qui augmentent**. Cependant, nombreuses d'entre elles et en premier lieu les bourses sur critères sociaux ne sont pas calquées sur l'inflation, ce qui génère d'autant plus de difficultés pour les étudiant·e·s, dont un grand nombre connaît pourtant la précarité, et parfois même la misère.

L'aide exceptionnelle de solidarité de rentrée de 100€, accordée à la rentrée aux bénéficiaires des minima sociaux, des APL ainsi qu'aux étudiant·e·s boursier·e·s est plus que nécessaire mais n'est encore qu'une aide palliative qui va venir soulager temporairement les personnes. **Des mesures structurelles sont indispensables.**

”

Mes parents touchent juste un peu trop pour que je puisse avoir une bourse, mais n'ont pas vraiment les moyens de m'aider plus que ça. J'ai un job étudiant mais ça ne suffit pas tout le temps. Certains mois où je peux moins travailler, comme durant les périodes de partiels, je mange une seule fois par jour parce que je n'ai pas les moyens d'acheter plus

Leila, étudiante en Master de Sciences à Montpellier

“

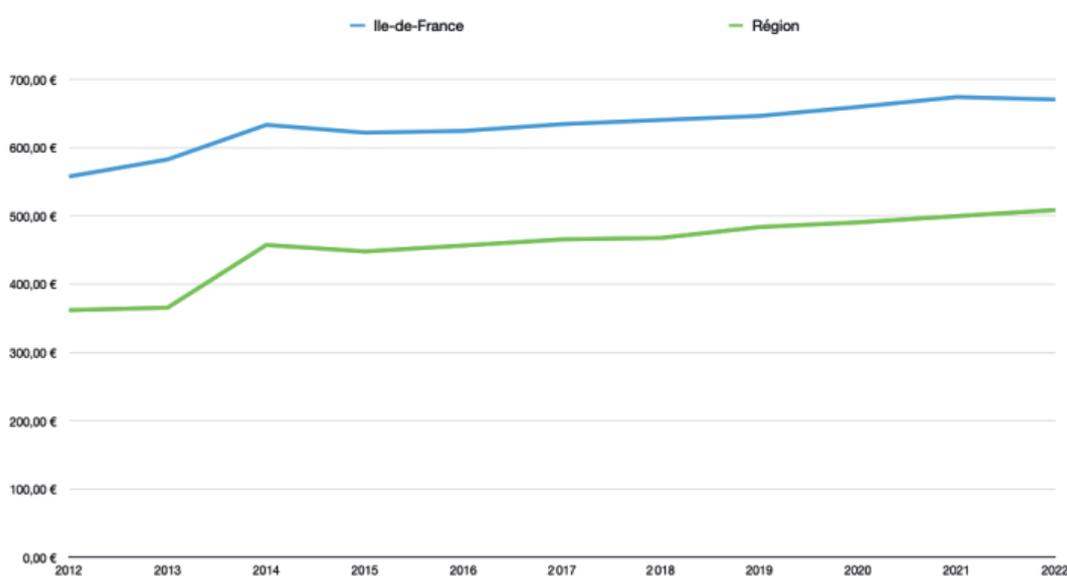
## La FAGE demande une réforme structurelle des aides sociales étudiantes

A l'heure, où la FAGE dénonce une nouvelle année la précarité des étudiant·e·s, il est évident que seule une véritable réforme structurelle des aides sociales étudiantes pourrait répondre profondément à cette précarité. **Les bourses sur critères sociaux doivent tout d'abord être revalorisées et indexées sur l'inflation, et les échelons doivent être abolis afin d'endiguer cet effet de seuil délétère**. Cette aide dite annuelle, devra alors être versée sur 12 mois (soit l'ensemble d'une année d'études). Il est d'autant plus important que chaque étudiant·e qui maintient une activité pédagogique lors de la période estivale puisse se concentrer sur celle-ci sans se préoccuper de son budget.



**La FAGE propose une réforme qui vient favoriser l'autonomie et l'émancipation, en calculant l'aide en fonction de la situation personnelle de l'étudiant-e et des revenus déclarés au foyer fiscal auquel il-elle est rattaché-e. Tout ceci garantissant une aide juste, équitable et adaptée à la situation personnelle de chacun-e.**

## L'accès au logement, facteur d'inégalité immuable



Alors que le Gouvernement renouvelle cette année la décision de geler les loyers dans les résidences CROUS, l'augmentation des charges est quasiment inévitable. C'est d'ailleurs le constat qui est fait au sein d'un grand nombre de résidences étudiantes, dans lesquelles une augmentation sur les charges jusqu'à 10% a été appliquée pour certaines à la rentrée 2022.

Le prix des logements continue de flamber dans le parc privé, et les résidences privées proposant de nombreux services pratiquent elles aussi des loyers à prix impensables même pour un-e étudiant-e avec un minimum de pouvoir d'achat. Ces types de logements victimes de l'inflation sur l'énergie augmentent eux-aussi le montant des charges locatives, précarisant toujours plus l'étudiant-e.

Ainsi, le logement pèse toujours plus dans le budget d'un-e étudiant-e, année après année. **La tension locative et la précarité étudiante est telle que de nombreux et nombreuses étudiantes se retrouvent notamment à dormir dans des campings, ou à la rue, à la rentrée. Il y a urgence d'agir pour le logement étudiant.**



La FAGE demande la mise en place de l'encadrement des loyers dans l'ensemble des villes en tension

Tandis que le premier poste de dépense chez un-e étudiant-e est le logement à hauteur de près 50% du budget mensuel, il est plus que nécessaire de **généraliser l'encadrement des loyers dans l'ensemble des territoires en tension**. L'arrêt du dispositif pendant plusieurs années dans les villes qui l'avaient mis en place fut un échec. De nouveau rendu possible avec la loi ELAN, seules quelques villes et métropoles comme Paris, Lyon ou Lille ont pu le mettre en place.

Il est également nécessaire de développer en amont la **création d'observatoires des loyers chargés d'établir un diagnostic territorial de l'offre et du coût du logement**, dans le but de fixer les montants d'encadrement. Les recommandations de ces OTLE (Observatoires Territoriaux du Logement Étudiant), rassemblant les acteur-ice-s locaux·cales du logement étudiant d'un territoire, doivent voir leur expertise davantage prise en compte dans les politiques logement et d'aménagement du territoire, locales et nationales.



La FAGE demande une réforme des Aides Personnalisées au Logement (APL) en calculant celles-ci sur le loyer moyen du bassin de vie

Le taux de non-recours est en partie lié à la visibilité et à la lisibilité des aides au logement. Afin de le limiter, la FAGE préconise de déployer une communication efficace et efficiente sur les aides au logement pour les jeunes : APL, ALS (Allocation de Logement Sociale) et ALF (Allocation de Logement Familiale).

Depuis 2017, à cause du poids qu'elles représentent pour les finances publiques, les APL, principale aide permettant d'accéder à un logement pour un-e étudiant-e, ont connu de nombreuses baisses successives. L'aide au logement doit impérativement être revalorisée. Cette année enfin, les APL connaîtront une augmentation de 3,5 % alors que les charges des logements augmentent elles de plus de 10% dans certains logements.





Il est d'autant plus important de **calculer les APL sur le montant du loyer moyen propre au bassin de vie**. Le montant des APL serait adapté à chaque ville, et serait ainsi plus proche des réels besoins, pour pallier la première dépense des jeunes qu'est le logement. Ce calcul permettrait alors une aide équitable pour toutes et tous. Enfin, si son logement ne peut permettre à l'étudiant·e ou au jeune de bénéficier des APL, alors qu'il ou elle peut bénéficier des ALS, dans le cas où les ALS serait un moyen de ressources non négligeable pour payer le loyer, nous demandons que **le montant des ALS soit équivalent au montant des APL en prenant en compte la revalorisation souhaitée**.



La FAGE demande la construction massive de nouveaux logements

La tension locative dans les villes universitaires ne fait que d'augmenter année après année. Alors qu'en 2017 était annoncé à l'ensemble du public étudiant **la mise en place du plan 60 000 logements étudiants, à la fin du premier quinquennat du Président Emmanuel Macron ce ne sont que 38 000 logements environ que l'on peut compter parmi les constructions**. En parallèle, l'augmentation de primo arrivant·e-s dans l'enseignement supérieur et la recherche est estimé à plus de 33 400.

La rénovation n'est pas à dissocier de la construction, nombreux sont les logements laissés dans un état insalubre, favorisant la précarité énergétique. Sous prétexte de moins cher, les propriétaires ne se gênent plus de louer des appartements délabrés aux étudiant·e-s néo-arrivant·e-s sur un territoire. La loi Climat et Résilience est un levier pour assurer un espace de vie digne.

Trouver un logement pour un étudiant·e est une tâche presque impossible dans certaines villes. La FAGE demande aujourd'hui à ce que le parc social HLM soit davantage ouvert aux étudiant·e-s : il faut ainsi travailler sur les délais d'attribution, garantir une meilleure communication et moderniser l'offre en rendant les logements plus adaptés au "profil étudiant" et en facilitant la collocation.

Une question ? Connaître et défendre tes droits ?  
Contacte La FAGE !

[mesdroits@fage.org](mailto:mesdroits@fage.org)

INSCRIPTIONS - PARCOURSUP

CÉSURE - MASTER - STAGES

BOURSES - LOGEMENT - SANTÉ

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS



## Cartographie du prix moyen (TTC) des loyers





## De nombreuses actions au quotidien

- **Les AGORAé comme réponse à la précarité des jeunes**

Réparties sur l'ensemble du territoire, **les 35 AGORAé du réseau de la FAGE sont des lieux de vie, d'échanges et d'accès aux droits pour les étudiant-e-s, où l'on trouve systématiquement des épiceries sociales et solidaires.** Portées par la FAGE depuis 2011, elles sont gérées par les associations étudiantes sur les campus afin d'offrir une réponse à des jeunes de plus en plus précarisé-e-s.



Ce sont ainsi **plus de 6 000 étudiant-e-s chaque année qui poussent la porte des AGORAé** pour bénéficier de produits alimentaires et de première nécessité à tarification sociale, de 80% à 90% moins élevés que dans la grande distribution.

Aujourd'hui, dix ans après la création du projet AGORAé, le nombre de bénéficiaires a drastiquement augmenté. **Nous comptabilisons près de 15 000 jeunes fréquentant le réseau des épiceries étudiantes.** La crise ayant exacerbé les inégalités, les épiceries ont dû élargir l'éligibilité sur critères sociaux à tou-te-s les étudiant-e-s. En plus d'un an de crise sanitaire et des confinements successifs, ce ne sont pas moins de **275 000 paniers de produits de premières nécessités qui ont été distribués aux jeunes dans le besoin sur les campus par le réseau de la FAGE.**

Face à une précarité multifactorielle, les AGORAé permettent aussi la création de lien social au sein de lieux de vie ouverts à tous et à toutes. C'est plus de 245 animations organisées au fil de l'année qui ont pu favoriser l'accès à la culture, aux droits ou encore à la santé, tout en luttant contre l'isolement social.

Grâce au dispositif AGORAé, des étudiant-e-s peuvent accéder à une alimentation complète et équilibrée, ce qui est difficilement atteignable compte tenu des montants de celle-ci. Alors que beaucoup multiplient les heures de travail salarié pour subvenir à leurs besoins primaires – ce qui entrave gravement leur réussite académique –, l'accès aux épiceries sociales et solidaires est une aide considérable.

- **La solidarité face à la crise du logement : les dispositifs de logement provisoire du réseau de la FAGE**

La FAGE se mobilise depuis de longues années pour faciliter l'accès au logement autonome des jeunes, **premier poste de dépenses pour lequel ils et elles consacrent presque la moitié de leur budget mensuel**, avec de fortes disparités territoriales. L'accès au logement est essentiel sur de nombreux points :

c'est à la fois un facteur de réussite, notamment lorsqu'il rapproche du lieu d'études tout autant qu'un facteur de bien-être et de santé. Pourtant, **une pénurie de logements adaptés subsiste dans la majorité** des villes universitaires et les niveaux des loyers pratiqués sont parfois extrêmement élevés.



Face à une demande exorbitante et des étudiant·e·s à la rue en début d'année universitaire, loin de pouvoir être une réponse absolue, les fédérations du réseau de la FAGE ont dû s'atteler à **la mise en place de dispositifs d'hébergement provisoires de sorte à pouvoir accompagner et loger de manière provisoire à la rentrée les étudiant·e·s qui se retrouvaient à dormir dehors ou dans des campings, faute de moyens et/ou par manque de places**. Ainsi, des dispositifs de logement provisoire à la rentrée sont donc mis en place dans des villes comme Strasbourg, Grenoble ou encore Angers.

A titre d'exemple, à la rentrée 2020 dans la ville d'Angers, ce sont près de 300 demandes d'hébergements provisoires qui ont été reçues par la Fé2A – Fédération Etudiante des Associations de l'Anjou. Cette dernière s'est mobilisée pour permettre à plus de 150 étudiant·e·s de trouver un toit

- **L'accompagnement pour les droits des étudiant·e·s et plus largement des jeunes**

La défense individuelle et collective des droits et des intérêts matériels et moraux des étudiant·e·s et des jeunes est le but premier de la FAGE, inscrit dans ses statuts. La volonté de la FAGE est **d'informer les étudiant·e·s et les jeunes sur leurs droits, académiques et sociaux**, afin de les rendre acteur·ice·s de leur parcours. La FAGE a également vocation à **accompagner les étudiant·e·s dans leurs problématiques quotidiennes**, et à trouver des solutions pour les résoudre. Ainsi, l'accompagnement des étudiant·e·s sur des questions sociales telles que le logement ou les aides souvent peu visibles et multiples en France, ainsi que sur des questions académiques, rythment le quotidien des fédérations et associations du réseau de la FAGE. Cette année particulièrement, le manque de places à l'entrée de l'enseignement supérieur, mais également à l'entrée en Master, a laissé de nombreux·ses étudiant·e·s de côté ce qui a augmenté le nombre de demandes d'accompagnement.

# La méthodologie poste par poste

- **L'indicateur global**

L'indicateur global est obtenu en faisant la somme des frais de vie courante et des frais spécifiques calculés pour le mois de septembre. On effectue ensuite une moyenne des sommes obtenues pour l'Île-de-France et pour les autres régions en fonction que l'on pondère par les effectifs d'étudiants respectifs.

- **Les frais de vie courant**



## Loyers et charges

Le niveau moyen du loyer et des charges est obtenu en utilisant l'outil développé par LocService de cote des loyers. La cote donne une valeur moyenne de loyer pour un appartement d'une surface et d'un nombre de pièces donné. En région : la moyenne est faite pour chaque ville pour un studio de moins de 20 m<sup>2</sup> et pour un T2 de moins de 30 m<sup>2</sup> (les deux formes de logement les plus utilisées) donnant un loyer moyen toutes charges comprises pour un logement d'environ 20 m<sup>2</sup>. En Île-de-France : la moyenne est faite pour un studio inférieur à 20 m<sup>2</sup> pour rester au plus près de la réalité des étudiants franciliens.



## Téléphonie et Internet

Le tarif de téléphonie et Internet pris en compte correspondent à la moyenne des tarifs pratiqués par les grands opérateurs, Free, Orange et SFR, pour une offre « Multi pack » (téléphonie mobile et Internet).



## Loisirs

Le montant des loisirs est issu de l'enquête conditions de vie de l'OVE (à savoir cinéma, livres, spectacle sportif, théâtre et sorties festives) auxquels s'ajoute une adhésion à l'achat de deux livres, dont le prix moyen est estimé à 13,20€. Pour calculer le montant en Île-de-France, on applique l'écart de prix moyen entre la Province et l'Île-de-France de l'INSEE pour les biens et les services culturels.



## Repas au RU

Le prix des repas au restaurant universitaire est obtenu en considérant qu'un étudiant prend en moyenne 20 repas au restaurant universitaire par mois (5 repas par semaine). Le prix du ticket RU pour l'année 2021-2022 s'élève à 3,30 €.



## Alimentation, vêtements, produits d'hygiène et équipement informatique

La partie alimentation est constituée d'un panier alimentaire nécessaire pour un mois en dehors des 20 repas pris au restaurant universitaire, composé principalement de denrées non périssables et condiments. Un ensemble vestimentaire neuf, un lot de produits d'hygiène et d'entretien ainsi qu'une mensualité de remboursement d'un prêt pour acheter un ordinateur sont ajoutés. Pour calculer le montant en Île-de-France, l'écart de prix moyen entre la Province et l'Île-de-France de l'INSEE est appliqué.



## Transports

Pour le transport, est pris en compte le tarif d'un abonnement étudiant en transports en commun, selon le tarif Île-de-France et selon une moyenne des abonnements dans 39 villes de France. À cela s'ajoutent les allers-retours

entre le domicile et le lieu d'études dont la distance moyenne estimée par l'INSEE est de 14 km. À raison de 5 allers-retours par mois, à cette distance est appliqué le barème d'indemnités kilométriques 2018 des frais relatifs au transport en véhicule personnel.

- **Les frais spécifique de rentrée**



### **Droits d'inscription**

Les droits d'inscription pris en compte sont ceux en vigueur pour un étudiant s'inscrivant en licence à l'université, sans double inscription.



### **Complémentaire santé**

Le montant de la complémentaire santé est calculé par une moyenne entre l'offre « Tous Soins » des différentes mutuelles étudiantes.



### **CVE-C**

Le tarif de la CVE-C est celui annoncé tous les ans par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.



### **Frais d'agence immobilière**

Depuis l'année dernière, les frais d'agence sont plafonnés en fonction de la zone dans laquelle se trouve le logement. Les frais d'agence pris en compte sont ceux pratiqués au maximum pour un logement de 20 m<sup>2</sup> qui sont à charge du locataire.



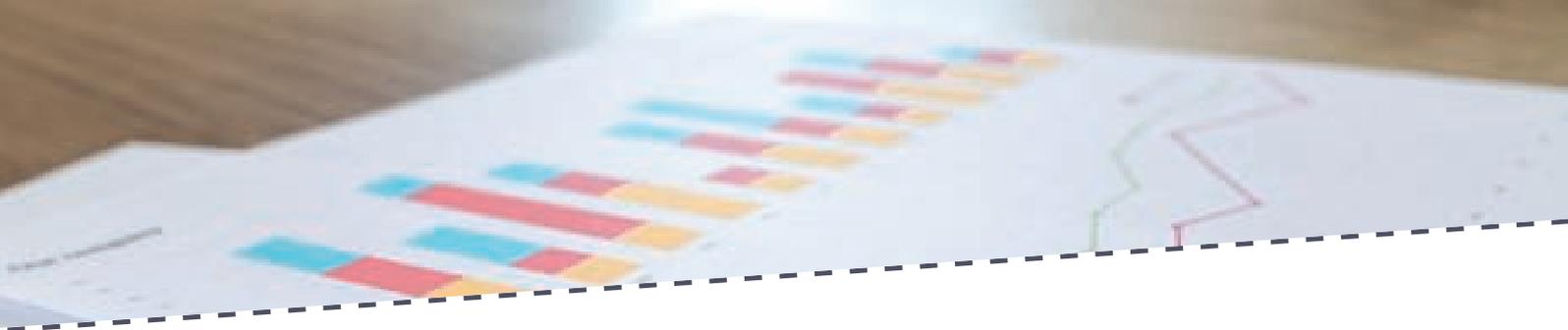
### **Assurance logement**

L'assurance logement est une moyenne réalisée entre les offres des différentes mutuelles étudiantes pour assurer un studio et tout autre type d'appartements jusqu'au T4.



### **Matériel pédagogique**

Le poste « matériel pédagogique » est composé des articles de base nécessaires pour débiter une année universitaire. Les articles spécifiques à chaque filière ne sont pas pris en compte, vous les retrouverez dans les indicateurs proposés par les fédérations nationales de filières membres de la FAGE.



# Annexe 1 : Bibliographie et références

## Les aides sociales étudiantes

Arrêté du 15 juillet 2019 portant sur les taux des bourses d'enseignement supérieur du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour l'année universitaire 2019-2020 - <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000038858720>

Arrêté du 18 juillet 2022 relatif aux taux des bourses d'enseignement supérieur du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour l'année universitaire 2022-2023 - <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046096036>

Projet de loi finances rectificative pour 2022 – Vie publique <https://www.vie-publique.fr/loi/285614-loi-de-finances-rectificative-2022-budget-rectificatif-pouvoir-dachat>

## Droits d'inscription, CVE-C

Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000038396885/>

Décret n° 2018-564 du 30 juin 2018 relatif à la contribution prévue à l'article L. 841-5 du code de l'éducation- Décret n° 2018-564 du 30 juin 2018 relatif à la contribution prévue à l'article L. 841-5 du code de l'éducation - Légifrance ([legifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr))

## Logement

Cote des loyers Locservice : <https://www.locservice.fr/cote-des-loyers/cote.html%20>

Encadrement des Loyers : Rapport 2015 de l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne.

Stratégie Logement – ministère de la Cohésion des Territoires [http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/IMG/pdf/117189-1\\_strategie\\_logement\\_dp.pdf](http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/IMG/pdf/117189-1_strategie_logement_dp.pdf)

Décret n° 2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029337625/>

Note d'information du SIES N°4 – Projection des effectifs dans l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2021 à 2030. <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/projections-des-effectifs-dans-l-enseignement-superieur-pour-les-rentrees-de-2021-2030-85076>

## Sécurité Sociale Étudiante et Santé

LOI n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants – Article 11 – Article 11 – LOI n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (1) – Légifrance ([legifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr)).

Code de la sécurité sociale–Chapitre 1 : Dispositions relatives à la protection complémentaire en matière de santé (Articles L861-1 à L861-12) – Légifrance ([legifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr))

## Inflation

En juillet 2022, les prix à la consommation augmentent de 6,1% sur un an – Statistiques et Etudes – INSSEE – <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6479967>

## Alimentation, vêtements, produits d'hygiène et équipement informatique

Juillet 2021 – INSEE – Indice des prix à la consommation, France Métropolitaine – En juillet 2021, les prix à la consommation augmentent de 1,2 % sur un an – Informations rapides – 199 | Insee

## Etudiant·e·s internationaux·nales

Observatoire de la vie étudiante : L'activité rémunérée – Enquête conditions de vie 2016 et « L'activité rémunérée des étudiants » – Activité rémunérée – OVE : Observatoire de la vie Étudiante (education.fr).

Campus France : chiffres clés de la mobilité étudiante dans le monde – mars 2021 : [https://ressources.campusfrance.org/publications/chiffres\\_cles/fr/chiffres\\_cles\\_2021\\_fr.pdf](https://ressources.campusfrance.org/publications/chiffres_cles/fr/chiffres_cles_2021_fr.pdf)

Instruction relative à la mise en œuvre de la décision du Conseil de l'Union européenne du 5 mars 2022, prise en application de l'article 5 de la directive 2001/55/CE du Conseil du 20 juillet 2001 : <https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/45302?origin=list>

Jean-Luc MOUNIER. (2022, 4 mai). « Une situation absurde » : la galère des étudiants africains en France après avoir fui l'Ukraine. France 24. <https://www.france24.com/fr/france/20220504-une-situation-absurde-la-gal%C3%A8re-des-%C3%A9tudiants-africains-en-france-apr%C3%A8s-avoir-fui-l-ukraine>

## Enquête

Enquête FAGE – IPSOS – Un an après : l'urgence d'agir pour ne pas sacrifier la jeunesse Mai 2021 – [https://www.fage.org/ressources/documents/3/6985-DP\\_09\\_05\\_21\\_Enquete\\_FAGE-IPSOS\\_Un\\_A.pdf](https://www.fage.org/ressources/documents/3/6985-DP_09_05_21_Enquete_FAGE-IPSOS_Un_A.pdf)

Enquête FAGE – IPSOS – Les jeunes et l'élection présidentielle : Vers une jeunesse oubliée ? Février 2022 – [https://www.fage.org/ressources/documents/1/7626-FAGE\\_DP-Enquete\\_IPSOS\\_Elections2022.pdf](https://www.fage.org/ressources/documents/1/7626-FAGE_DP-Enquete_IPSOS_Elections2022.pdf)



## L'INDICATEUR **FAGE** du **COÛT** de la **RENTRÉE ÉTUDIANTE** Édition **2022**

### | Qu'est-ce que la FAGE ?

La Fédération des associations générales étudiantes –FAGE– est la plus importante organisation de jeunes en France. Fondée en 1989, elle assure son fonctionnement sur la démocratie participative et regroupe près de 2 000 associations et syndicats, soit environ 300 000 étudiant-e-s.

La FAGE a pour but de garantir l'égalité des chances de réussite dans le système éducatif. C'est pourquoi elle agit pour l'amélioration constante des conditions de vie et d'études des jeunes, en déployant des activités dans le champ de la représentation et de la défense des droits. En gérant des services et des œuvres répondant aux besoins sociaux, elle est également actrice de l'innovation sociale.

La FAGE est reconnue organisation étudiante représentative par le ministère en charge de l'Enseignement supérieur. Indépendante des partis, des syndicats de salariés et des mutuelles étudiantes, elle base ses actions sur une démarche militante, humaniste et pragmatique. Partie prenante de l'économie sociale et solidaire, elle est par ailleurs agréée jeunesse et éducation populaire par le ministère en charge de la Jeunesse.

À travers la FAGE, les jeunes trouvent un formidable outil citoyen pour débattre, entreprendre des projets et prendre des responsabilités dans la société.



**Un réseau national**  
**37** fédérations de territoire  
**24** fédérations nationales de filière  
**7** organisations affiliées ou associées  
**2 000** associations étudiantes  
**300 000** étudiant-e-s adhérent-e-s à une association membre de la FAGE

**Cécile THEVENET**

Attachée de presse

06 75 33 79 30

[cecile.thevenet@fage.org](mailto:cecile.thevenet@fage.org)